

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 28 JUILLET 2015**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 juillet 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20150728/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20150728/access.html>

Le 28 juillet 2015, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Mise en ligne du site Web « donate.op3ft.org »,
- Création d'une antenne locale de l'OP3FT en Chine,

– Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

MISE EN LIGNE DU SITE WEB « DONATE.OP3FT.ORG »

Dans sa décision du 16 octobre 2014, le Conseil d'administration a décidé de lancer une campagne d'appel à la générosité publique, afin d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

L'équipe juridique et l'équipe promotion présentent une maquette du site Web « donate.op3ft.org » destiné à informer le public des objectifs de cette campagne et des modalités de don. Ce site Web permettra notamment de faire un don en ligne au moyen d'un lien direct vers le compte Paypal de l'OP3FT.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide la mise en ligne du site Web « donate.op3ft.org ». Ce site Web sera publié en français et en anglais.

CRÉATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT EN CHINE

L'équipe juridique rappelle les principales démarches accomplies par l'OP3FT en lien avec la Chine, et notamment :

- l'étude documentaire sur l'Internet en Chine réalisée en novembre 2013 ;
- la mission exploratoire en Chine effectuée en décembre 2013 ;
- les études documentaires menées en 2014 pour étudier les conditions d'établissement d'une antenne locale de l'OP3FT en Chine ;
- la signature d'un Protocole d'entente (*Memorandum of Understanding*) avec ADNDRC (Asian Domain Name Dispute Resolution Centre), qui est ainsi devenu prestataire d'arbitrage UDRP-F ;
- l'intervention de l'OP3FT à la conférence organisée par ADNDRC le 5 juin 2015 à Pékin (Chine) sur le thème « *Online Dispute Resolution in the Internet-Plus Era* ».

Les échanges ayant eu lieu entre l'OP3FT et des acteurs de l'Internet en Chine lors de la conférence organisée par ADNDRC ont confirmé qu'une présence de l'OP3FT en Chine semble être la condition nécessaire pour que la technologie Frogans soit diffusée et utilisée en Chine.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration décide de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine. L'objectif de création de cette antenne locale est fixé à 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540